

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 27 octobre 2021

L'AN deux mil vingt et un, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mr LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme DAGUERRE Mayie, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mr AYCAGUER Pettan, Mr ASTABIE Arnaud.

PROCURATIONS :

Madame DAGUERRE Mayie a donné procuration à Monsieur MASSONDO Charles,
Monsieur AYCAGUER Pettan a donné procuration à Madame PREBENDE Amaia,
Monsieur ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul a donné procuration à Mme BAUMGARTH Florence
Monsieur ASTABIE Arnaud a donné procuration à Monsieur GARICOITS Daniel

Monsieur CHRISTY Robert a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 30 septembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Projet de résidence accueil précarité sociale

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bourdé afin de présenter le projet. Deux opérateurs ont présenté leur projet lors du conseil municipal du 02 septembre 2021.

- La genèse du projet :

Une demande initiale via la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le Pays Basque intérieur : Saint-Jean-Pied-de-Port, Hasparren, Irissary, Bardos, Cambo-Les-Bains, Saint-Palais.

Le Plan Macron CONTRE LA PAUVRETE prévoit 100 000 places.

Le Projet de l'Etat envisage de passer via un opérateur associatif.

- Quel public :

- des personnes isolées (Histoires de vies, ruptures),
- des fragilités sociales
- des faibles revenus
- une autonomie modérée
- une capacité d'être en logement
- dans une démarche de soins.

- Les besoins du territoire :

- 328 en 2022
- 70 % en Béarn
- 30 % en Pays Basque
- Evolution des structures familiales

- Que Faut-il ?

- accès aux soins (Hôpital à Saint-Palais)
- commerce de proximité
- activités socio culturelles
- ce ne sont pas des ghettos (Equilibre géographique)
- Présence de travailleurs sociaux

- Deux opérateurs pressentis :

- CITES CARITAS, membre du réseau Caritas : médico-social, handicap, exclusion, etc.
- FONDATION ALEXANDRE GLASBERG (COS) : Handicap, EPHAD, réadaptation professionnelle, migrants non accompagnés, etc. 58 Etablissements en France.

On accepte le principe, mais on ne choisit pas l'opérateur.

- Le principe de la résidence :

- appartements individuels (une vingtaine)

- lieux communs,
- une présence sociale en journée, un principe d'astreinte la nuit

La réalité :

- besoins du territoire réels
- acceptabilité ?
- admission locale ? Quels bassins de vie ?
- garanties de fonctionnement ?

Monsieur le Maire propose de voter à bulletins secrets sur ce projet. Plusieurs réponses sont proposées :

- NON
- OUI
- OUI MAIS..... (Délégation au maire pour éventuellement finaliser)

Après le vote, le résultat est le suivant :

- 14 voix pour OUI MAIS ...
- 4 voix pour NON
- 1 voix pour OUI

Il a été décidé que des réponses complémentaires devaient être apportées sur le lieu, la présence permanente de travailleurs sociaux et le nombre de logements qui apparaît trop importante. La décision finale sera soumise à un nouveau vote du conseil municipal en fonction des réponses apportées.

3°) – Etat d'avancement du transfert du Musée de Basse Navarre vers Bideak :

Monsieur Bourdé présente l'état d'avancement.

- Pré requis :

Compte-tenu de la complémentarité des collections et des parcours muséographiques détenus d'une part par le Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne d'avec les collections du Musée de Basse Navarre issue de la collection du Docteur Urrutibéhéty et de celles collectées depuis.

Sur la base d'une mutualisation et d'un partage du travail à effectuer pour atteindre les objectifs pour que les deux musées agissent en réseau,

Sur la base d'un travail conjoint pour déposer les dossiers afférents auprès des autorités compétentes et des tutelles susceptibles d'apporter leur aide ;

Au vu de la complémentarité des récits à échafauder et sur la base de la mutualisation des ressources Enfin, compte tenu de la nécessité d'adapter les conditions d'exposition du Musée de Basse Navarre en termes de Sécurité et de sureté des œuvres et des normes en vigueur.

- Préambule :

La Mairie de Saint Palais et les Amis du Musée de Basse Navarre, Musée associatif, se sont rapprochés conjointement du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne,

Au titre de son expertise technique en termes de projet scientifique et de travaux ; en vue de déplacer le Musée de Basse Navarre (musée associatif) depuis les locaux de la Mairie de Saint Palais où il se trouve actuellement, vers le centre Bideak situé dans la même ville.

Le présent projet a pour objet de favoriser le travail de partenariat et de réseau des différents musées et centres consacrés au patrimoine et à l'histoire des anciennes provinces basques.

Il s'appuie sur l'antériorité et le travail professionnel du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne fondé en 1926, reconnu «Musée de France» par le Ministère de la Culture et il est décrit dans le projet scientifique et culturel du Musée Basque au titre d'un aménagement du territoire en matière de ressources patrimoniales et de collections, de formation et de partage.

- Convention :

Le syndicat mixte et de l'Histoire de Bayonne a accepté d'apporter son expertise scientifique, méthodologique et technique. Cette convention a été présentée en Comité syndical du 15 Septembre 2021 pour approbation et vote par ses administrateurs (CD64, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Ville de Bayonne)

La Municipalité de Saint Palais représentée par son Maire, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 est habilité à signer une convention de partenariat le vendredi 19 novembre à 18 heures avec la Société des Amis du Musée de Basse Navarre (musée de Société bénévole), représentée par sa Présidente, Madame Annie Sabarots, le Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne (musée de France), représenté par son Président Monsieur Yves UGALDE, en vertu de la délibération du Conseil syndical du 15 septembre 2021.

- Objet :

- Intégrer le Musée de Basse Navarre dans le centre Bideak :

Optimiser les espaces du Musée dans le centre Bideak ; créer un « carrefour culturel » en créant dans les espaces une synergie entre les publics : « touristiques » (OT), des chemins (Centre d'Accueil Jacquaire) , et les publics de proximité (Amikuze et Province de Basse Navarre) et compte –tenu de la dimension historique et patrimoniale développée au Musée de Basse Navarre.

- *La Mairie de Saint Palais s'engage à :*

- * Organiser le travail et les rencontres au sein de la Mairie
- * Assurer une coordination technique
- * Mettre à disposition des locaux adéquats pour réserve des objets non exposés
- * Demander les subventions et les aides nécessaires
- * Passer les marchés afférents
- * Contribuer aux dépenses engagées par le Musée Basque pour son aide scientifique et Technique

Le syndicat Mixte du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne s'engage à :

- * Apporter son assistance à la réalisation du projet dans des conditions adéquates et dans un calendrier contraint
- * Apporter un appui méthodologique

- * Aider à bâtir un récit articulé, complémentaire de celui des autres lieux patrimoniaux sur le territoire et spécifique à Saint Palais (méthodologie et relecture, assistance éditoriale)
- * Aider au chantier des collections (méthodologie)
- * Aider à la conception d'une programmation (méthodologie et distance critique)
- * Apporter son expertise et venir en appui de la maîtrise d'ouvrage de la maîtrise d'oeuvre retenue, d'un point de vue scénographique et de sûreté /sécurité des œuvres dans les espaces dédiés de Bideak
- * Apporter son expertise au choix et à la mise en Sécurité / sûreté du bâtiment
- * Apporter son expertise lors de la conception des fiches de poste recrutement du personnel
- * Apporter son aide pour la rédaction des documents nécessités par le projet (Récits, programmation, demandes de subventions, CCTP des marchés.

Le Musée Basque s'engage à apporter son ingénierie en nature en associant au projet les compétences nécessaires de son équipe. Le présent projet est inscrit à ce titre au volet « territoire » de son PSC.

Cet apport sera valorisé et/ou indemnisé pour un montant forfaitaire de 8 000 € répartis sur trois exercices budgétaires :

- 2021 : 4 000 € : aide scientifique, méthodologique et technique
- 2022 : 2 500 € : suivi, et adaptation de contenus d'une exposition temporaire intermédiaire en l'attente du projet définitif
- 2023 : 1 500 € : suivi, et réunions de chantier, suivi d'installation.

Autres Dimensions du partenariat et ultérieurement :

Accompagner la programmation du musée de basse Navarre par une aide à la réalisation d'expositions dossiers et des expositions en co-production, une aide au prêt et dépôts de collections, une aide à la programmation d'une saison adossées au Musée Basque et de Basse-Navarre, un accompagnement à la formation des personnels, un accompagnement à l'EAC et le service éducatif.

La Société des Amis de Basse Navarre s'engage à :

- Apporter son concours bénévole à chaque étape de la réalisation du projet jusqu'à son complet aboutissement en rédigeant notamment les compte- rendus.
- Rédiger et s'assurer de la conformité du récit aux différents enjeux mémoriels et patrimoniaux dans le respect de leurs statuts
- Réaliser le chantier des collections
- Aider à l'acquisition et à la restauration des objets à exposer
- Aider à la programmation d'expositions temporaires
- Aider à la programmation d'une saison culturelle adossée
- Aider à ce que le lieu vive ensuite un fonctionnement fluide et régulier par son intervention régulière et ses permanences

- Chronologie du projet en 2021 :

- Décembre 2020 : prise de contact

- 2021 Février Mars à Novembre : conventionnement - Définition de la mission de conseil

* Périodicité des réunions (1 réunion par mois)

* Constitution d'un pilotage & projet

* Les lundi et mardi 25/26 octobre : Chantier des collections : transfert des collections (réserves) de la mairie à Bideak

* Constitution des groupes de « récit »

- Approbation de la convention : conseil syndical du 30 septembre 2021

- Signature officielle le 19 novembre 2021

- Novembre : Enveloppes prévisionnelles projetées et répartition des aides et demandes de subventionnement, préparation du DOB 2022

- Définition des marchés : Ecriture des Marchés et Mise en concurrence/ Appel d'offre.

- Récit (en vue des cahiers des charges marchés)

- organisation chantier des collections

VOTE BUDGET PROGRAMMATION JANVIER 22

- Etat du «récit » au 6 Novembre 2021 :

- Axe 1 Le prieuré : du territoire au couvent et du prieuré au territoire (Unité de temps et de lieu le couvent des Franciscains est un fil rouge, comme la frise du temps

- Axe 2 Le royaume de Navarre et la confluence des chemins de Saint Jacques (« chemins » signifie maîtrise des flux et de voies de circulation).

- Axe 3 L'Etxe et l'Unité sociale d'Habitation agricole puis espace de production artisanale, comme le village et les marchés lieux d'échange.../... déclin et émigration

- Axe 4 : La période moderne (1789 à aujourd'hui) Comment est on passé d'une polyculture à une monoculture ? (introduction du Maïs, minoterie) puis à une petite ville carrefour, coopérative et industrielle

- Et demain, enjeux et développement

- Calendrier prévisionnel 2022 :

- Janvier :

- Retour Marchés

- Examen et notification

- Février :

- Rencontre avec les prestataires /comité de projet

- Visites de préprogrammation

- Suite traitement et chantier des collections : point d'étape

- Mars :

- Suivi chantier des collections

- prémaquette prestataire scénographie

- Avril :

- Validation maquette scénographie

- Vote budget réalisation travaux

- Calendrier prévisionnel ETE 2022/AVRIL 2023 :

- Recrutements
- Fabrication scénographie
- Installation
- Installation des collections
- Mise en sécurité du site
- Ouverture prévue à l'été 2023

4°) – Attribution d'un fonds de concours (Création d'un équipement de loisirs "Amikuze Park") par la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 02 octobre 2021 la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « projet structurant » de 238 515,00 € pour la création d'un équipement de loisirs Amikuze park.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve de l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque de ce fonds de concours et autorise Monsieur le Maire de signer la convention financière correspondante.

5°) – Fixation des tarifs à l'espace Bideak :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 mars 2021 les tarifs été 2021 avaient été votés. Ils ne comprenaient pas la prestation chauffage. Aussi, il est proposé au conseil municipal de rajouter une prestation chauffage ce qui permettra aux utilisateurs de l'inclure ou pas.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Prestation chauffage :
 - auditorium 200 € HT soit 240 € TTC par location, par jour
 - pour chaque salle y compris la salle Touzaa :
 - 1/2 Journée 20 € HT soit 24 € TTC
 - Journée 40 € HT soit 48 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rajouter une prestation chauffage sur le site Bideak et de voter les tarifs proposés.

6°) – Convention de mise à disposition de salle pour l'Association « Amalia » :

l'Association Amalia demande la mise à disposition de salles de réunion situées au 2ème étage de la Mairie côté salle d'honneur.

Afin de formaliser cette utilisation il est nécessaire d'établir une convention spécifiant les obligations à la charge des preneurs notamment en matière de sécurité, d'assurance, d'utilisation et de remise en état des locaux. Cette mise à disposition serait à titre gratuite.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide le principe de la mise à disposition gratuite des locaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7°) – Convention d'occupation du domaine public pour l'Auto Ecole Drive Amikuze :

L'entreprise D. A. souhaite utiliser le parking communal d'airetik pour les besoins de son activité de préparation de ses élèves au permis moto. Il occuperait un espace de 110 m x 7 m. Les jours d'occupation seront les mercredis de 8 h 00 à 18 h 00, vendredis de 13 h à 18 h 00 et samedis de 8 h à 14 h 00.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

Il propose donc de fixer un tarif de redevance annuelle s'élevant à 1 000 € pour l'utilisation d'une partie du parking public communal par cette auto-école.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres décide que l'occupation du parking donne lieu au paiement d'une redevance, fixe la durée à une année renouvelable, fixe la redevance annuelle à 1000 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

8°) – Vente d'un terrain communal route de Sardaze :

L'Entreprise EIRL B. dont le siège social est à Amendeux se porte candidate pour l'achat d'un terrain communal situé route de Sardaze à côté des Etablissements Barbaste fruits et légumes.

Le terrain en question est actuellement en cours de redécoupage du fait de la vente effectuée aux Ets Barbaste.

La parcelle C 1314 devra faire l'objet dans un deuxième temps d'un redécoupage car il est prévu de garder une bande de terrain au nom de la Commune afin de laisser un accès à des parcelles.

Aussi, la vente porte sur une superficie d'environ 3500 m² à prélever de la parcelle cadastrée section B n° 1314.

Le prix de vente proposé est de 28 € TTC le m². Il pourra être procédé à un acte authentique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide de vendre à l'entreprise EIRL B. environ 3500 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section B n° 1314 au prix de 28 € TTC le m². Il décide à l'unanimité que les frais de bornage seront à la charge de la Commune et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur. Le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

9°) – Attribution de subventions événementielles :

- Association « Amalia » :

Dans le cadre de l'Euskararen urtaroa 2021, il est programmé des lectures musicales par la compagnie Kiribil suivies d'un atelier d'expression artistique nommé JOSTA IDATZ pour lequel la Commune est partenaire avec l'Association Amalia.

La subvention sollicitée par l'association est de 303,80 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide d'attribuer à l'Association « Amalia » une subvention pour cet événement d'un montant de 303,80 €

- Amikuzeko Ikastola :

Pour les 50 ans d'existence Amikuzeko Ikastola a réalisé différentes animations. Aussi, il sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 406,50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide d'attribuer à Amikuzeko Ikastola une subvention pour cet événement d'un montant de 2 406,50 €.

10°) – Attribution d'une subvention à l'Union Commerciale et Artisanale :

Dans le cadre du FISAC et de l'opération urbaine 3ème tranche dans laquelle se présentait deux volets (fonctionnement et investissement). La partie fonctionnement était réalisée en grande partie par l'Union Commerciale et Artisanale (Salon de printemps, Des affaires à St-Palais, Habille toi à Saint-Palais, Concours de vitrines, Marché de Noël ...).

La commune avait perçu 41 082,60 € de subvention. Au vu des justificatifs fournis, elle a été amenée à rembourser à la Région la somme de 7 342,60 €.

Pour cette opération, la subvention reçue a été de 31 836,00 € pour la partie fonctionnement et 1 904,00 € pour la partie investissement.

Il convient de verser à présent la part revenante à l'UCA pour la partie fonctionnement de l'opération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide de verser la subvention d'un montant de 18 000,00 € au profit de l'UCA.

11°) – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a établi un rapport en date du 15 septembre 2021 relatif aux évaluations de transferts de charges.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021.

14°) – Compte rendu de commissions :

- Commission Santé –Social – C.C.A.S :

Monsieur Bourdé informe l'assemblée que l'association France Horizon a présenté le 28 octobre dernier à la commission ses activités. Cette association gère des personnes ayant le statut de réfugiés.

- Travaux d'intérêt général (TIG) :

- Comment se déroule un TIG :
 - Le Tribunal prononce la peine
 - La personne est convoquée
 - Evaluation par un éducateur
 - Accueil encadré dans une structure

- Quelques données :
 - 36000 par an
 - Majeurs et mineurs
 - Hommes et femmes
 - De 20 à 400 h
 - 80 % de réussite

- Le sens de la peine :
 - Sanctionner
 - Réparer
 - Insérer
 - Prévenir
 - Sociabiliser

- Délits les plus concernés :
 - Infractions routières
 - Outrages
 - Vols simples
 - Usage de stupéfiants
 - Ce n'est pas du grand banditisme ...

- Quelles missions :
 - Accueil administratif
 - Entretien, maintenance
 - Espaces verts

- Services à la personne, restauration
- Peu de contraintes
 - Pas d'engagement ferme
 - Possibilité de refuser
 - Population de proximité

- Commission des finances :

Point financier des comptes de la commune au 31/10/2021

A. LA COMMUNE

I. Etat de la trésorerie de la commune au 31/10/2021

La trésorerie au 31/10/2021 s'élève à 986128€ contre 770 997€ à fin décembre 2020, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, par délibération du CM du 30/09/2021, un FDC total de 1186K€ pour le projet de la salle de sports est attribué à la CAPB dont les modalités de paiement sont contractualisées comme suit :

- o En 2021 Règlement de 675 158,76€ en ce compris la vente du terrain au prix de 555 158,76€ soit un décaissement net de 120 000 € d'ici la fin 2021.
- o De 2022 à 2024 : annualités de 120K€ soit 360K€
- o En 2025 le solde de 150 841,24€

II. Les équilibres financiers :

Le TDB au 31/10/2021 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 1527K€ soit 86% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de fonctionnement de 1079K€ soit 71% des dépenses prévisionnelles ; L'encaissement des recettes satisfait à la linéarité des données portées sur le BP2021 ; Quant aux dépenses, l'écart provient soit d'un décalage dans le temps soit d'économies sur les charges prévisionnelles.

Dans la section investissement, les recettes sont de 293K€ (en ce compris les ventes de biens à hauteur de 154K€) pour des dépenses de 502K€ (Remboursement prêt et restitution de subvention (FISAC) de 159K€ et investissements à hauteur de 343K€). Les Restes à Réaliser (RAR) au 31/10/2021 sont très significatifs tant au niveau des dépenses prévisionnelles qu'au niveau des recettes prévisionnelles.

B. BIDEAK

Les recettes au 31/10/2021 s'élève à 39K€, en ce compris 30K€ de subvention de la commune et 9K€ de recettes propres (en ce compris la cession de stock à l'Office de Tourisme de 5K€).

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 43K€ auxquelles il convient d'ajouter 9K€ de dotations aux amortissements.

En section d'investissement 23K€ d'investissement ont été effectués.

Sa trésorerie s'élève à 14K€ contre 34K€ au 31/12/2020.

- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :

- Bulletin municipal :

La sortie est prévue en début d'année 2022

- Marché samedi matin :

Les producteurs ont choisi de continuer toute l'année sur une fréquence d'une fois par mois.

- Commission vie associative et culturelle :

Bilan ABIAN :

3000 spectateurs présents aux spectacles. Les personnes qui ont vu plusieurs spectacles sont comptabilisées plusieurs fois. Celles qui n'ont pas été aux spectacles, mais présentes sur le site, n'ont pas été comptabilisées. Donc difficile à quantifier le nombre exact de personnes présentes sur Abian.

17 équipes artistiques dont 2 projets de territoire (« les portraits » et « palabras »)

15 agents mobilisés, 10 techniciens intermittents du spectacle

11 établissements sollicités pour l'hébergement et la restauration, également les petits commerces (boulangeries,...etc.) et les producteurs locaux

Le bilan financier provisoire, hors ressources humaines, s'élève à 125687,07€

Le public était présent, malheureusement pour des problèmes de jauge (passe sanitaire ou imposée par l'artiste) certaines personnes n'ont pas pu accéder à des spectacles.

Un petit bémol sur la communication, les affiches n'étaient peut être pas assez explicite. Le mot « ABIAN » aurait dû être complété, par exemple, « festival gratuit de spectacles »

Film sur « les portraits » retour très positif. Lors de la rediffusion le 30 Octobre et le 1 Novembre il a été comptabilisé 85 personnes. Dès le 02 Novembre, 1 lien a été adressé à tous les conseillers, afin que ceux qui n'avaient pas pu le voir, puissent le visualiser à domicile.

L'avenir d'ABIAN, risque d'être remis en cause pour une histoire de coût et dans le but de respecter une certaine équité sur le territoire.

La politique culturelle de la CAPB prendrait une nouvelle orientation. Elle interviendrait plus dans l'accompagnement et l'ingénierie et moins dans la programmation. Elle reverrait le maillage du territoire et privilégierait le public des jeunes. Ce sont les orientations qui seront proposées au vote en Décembre 2021, au conseil communautaire.

TAQUEN :

L'artiste a quitté Saint-Palais le 12 Octobre, après avoir peint 7 Fresques en ville et 1 pan du mur du réfectoire du collège d'Amikuze. Du 20 au 24 Octobre 2021, il était présent sur le festival « Point de vue » à Bayonne.

BIDEAK :

Fréquentation Octobre : 278 visiteurs

150 visiteurs en groupe, surtout des scolaires

546 entre conférences et réunions

Soit un total de 974 personnes

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Eclairage de nuit :

Nous avons effectué des modifications d'éclairage de nuit

Le centre-ville rue Thiers éclairé jusque 2 h du matin et une lampe sur deux de 2h à 6h du matin

Entré de St PALAIS Hôpital toute la nuit

Place du foirail - parking du foirail – rue Gambetta- BD la Madeleine éteint de 2h à 6h du matin
les autres axes certains éteint de minuit à 6h du matin d'autres de 22h à 6h du matin.

En 2011 un diagnostic a été effectué par SECA INGENIERIE pour diminuer la consommation. Il était suggéré des remplacements

- des ballons fluorescents
- des luminaires vétustes
- baisser les puissances et adapter les types de sources lumineuses
- mener une campagne de remplacement des appareillages vétustes

et une surveillance constante des consommations.

Des actions ont été effectuées on peut constater une baisse de consommation,

En 2020 il y a eu une grosse augmentation tarifaire une action de baisse facturation a été menée par l'extinction de l'éclairage pendant la période de confinement et après. Il s'avère un gain dépenses mais des mécontents.

Aujourd'hui nous allons refaire un diagnostic éclairage avec la SDEPA avec laquelle nous avons une convention prix.

Notre demande : - extinction des lumières de tel jour à tel jour de telle heure à telle heure
- baisse de densité
- couper certaine zone
- déclenchement de lumière lors de passage

C'est aujourd'hui une réflexion menée par toutes les villes sachant qu'il existe des aides,
Nous avons un premier RV le 10 novembre.

- Travaux en cours :

La maison en briques cascade les travaux de toiture ont commencé ce mardi.

Les travaux d'aménagement de la mairie nous attendons les subventions de la DETR. Christian a fait faire des devis nous sommes bons par rapport au prévision.

- Les logements à rénover :

Avec Marie Jeanne nous avons fait un diagnostic des maisons à rénover et des ravalements à effectuer. Il est décidé de prendre RV avec SOLIHA pour définir la démarche à suivre et les aides existantes. Plus tard nous ferions une réunion avec les propriétaires.

- Réunion des déchets :

- Mardi 23 Novembre Groupe 6-8-9 Arnaud E – Marie -Daniel – Mayie – Marie-Jeanne – Pettan
- Mercredi 24 Novembre Groupe 1-2-3 Florence -Jean Paul – Amaia – Arnaud A -Monique -Robert
- Jeudi 25 Novembre Groupe 4-5-7 Arnaud L -Margot – Olivier -M.Noelle – Arnaud B - Karine

15°) – Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes dates :

- 08 novembre 2021 à 17 h 00 à Bideak Présentation de la Fibre
- 11 novembre 2021 : cérémonie du 11 novembre 21
- 13 novembre 2021 à 09 h 00 : préparation des réunions de quartiers
- 26 novembre 2021 : repas palombe
- 27 novembre 2021 : Forêts des bébés (plantation d'arbustes)

La commune est concernée par le recensement de la population en 2022 (du 20 janvier 2022 au 19 février 2022). Des agents recenseurs seront nécessaires pour effectuer ce recensement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.
